



Avance sur prime de fin de contrat et cdi

Par **shybie**, le **15/04/2008 à 20:53**

Bonjour,

Mon ami a été embauché dans un commerce il y a un an en CDD, le contrat se terminant en janvier 2008.

A la fin de son contrat mon ami devait disposer d'une prime de fin de contrat d'environ 1.000,00 €.

En décembre il demande une avance sur cette prime à son patron, qui lui donne 500,00 €.

Fin janvier, son patron lui propose un CDI qu'il accepte.

Le Patron lui dit que la prime n'est donc plus due mais qu'il peut conserver l'avance de 500,00 € qu'il lui avait accordé.

Mon ami vient de démissionner de ce CDI pour suivre une formation.

Fin de contrat, le patron doit lui payer 1.500,00 € de congés payés, mais il retient les 500,00 € de la prime sur ce versement.

Ma question est de savoir si son patron peut retenir l'avance de la prime de fin de contrat sur le paiement ultérieur des congés payés, sachant que sur les comptes du patron, il n'était pas inscrit une avance sur salaire, mais une avance sur prime.

Merci